

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
N° 208

31 mai 2011

LE CIRC CLASSE LES CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES  
DE RADIOFREQUENCES COMME  
POTENTIELLEMENT CANCÉROGÈNES POUR LES HUMAINS

Lyon, France, le 31 mai 2011- Le Centre International de recherche contre le Cancer, dépendant de l’OMS, a classé les champs électromagnétiques de radiofréquences comme potentiellement cancérogènes pour les humains (Groupe 2B), sur la base d’un risque accru de **gliome**, un type de tumeur maligne du cerveau<sup>1</sup>, associé à l’utilisation du téléphone mobile sans fil.

#### Contexte

Depuis quelques années, une préoccupation croissante s’est manifestée concernant de possibles effets néfastes sur la santé de l’exposition aux champs électromagnétiques de radiofréquences, tels que ceux émis par les appareils de communication sans fil. Le nombre d’abonnements de téléphonie mobile dans le monde est estimé à 5 milliards.

Du 24 au 31 mai 2011, un Groupe de Travail constitué de 31 chercheurs issus de 14 pays s’est réuni au CIRC à Lyon afin d’évaluer le potentiel cancérigène de l’exposition aux champs électro-magnétiques de radiofréquences. Ces évaluations seront publiées dans le Volume 102 des *Monographie du CIRC*, cinquième volume de cette série à étudier des agents physiques après le Volume 55 (rayonnement solaire), le Volume 75 et le Volume 78 sur les rayonnements ionisants (rayons X, rayons gamma, neutrons, radionucléides) et le Volume 80 sur les rayonnements non ionisants (champs électromagnétiques de fréquences extrêmement basses).

Le Groupe de Travail des Monographies du CIRC a discuté de la possibilité que ces expositions puissent induire des effets à long terme sur la santé et en particulier un risque accru de cancer. Cette possibilité a des conséquences en termes de santé publique, notamment pour les utilisateurs de téléphones portables dont le nombre est en augmentation constante, surtout parmi les jeunes adultes et les enfants.

---

<sup>1</sup> 237 913 nouveaux cas de cancer du cerveau (tous types confondus) ont été diagnostiqués en 2008 (les gliomes représentent les 2/3 de ces cancers). Source : **Globocan 2008**  
Quatre gliomes du tronc cérébral chez l’enfant, 16 juin 2011. Par Annie Lobé, journaliste scientifique.

## LE CIRC CLASSE LES CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES DE RADIOFREQUENCES COMME CANCÉROGÈNES POSSIBLES POUR LES HUMAINS

Le Groupe de Travail des Monographies du CIRC a commenté et évalué la littérature scientifique disponible sur les catégories d'exposition suivantes, impliquant tous des champs électromagnétiques de radiofréquences :

- expositions professionnelles aux radars et aux micro-ondes ;
- expositions environnementales associées à la transmission des signaux de radio, de télévision et de télécommunications sans fil ; et
- expositions individuelles associées à l'utilisation de téléphones portables et sans fil.

Les experts internationaux ont conjugué leurs efforts sur l'examen approfondi de la complexité des données concernant l'exposition, les études du cancer concernant les humains, les études du cancer chez l'animal expérimental et d'autres données pertinentes, comme les mécanismes d'action.

### Résultats

Les preuves ont été passées en revue de façon critique et évaluées dans leur ensemble comme étant *limitées*<sup>2</sup> chez les utilisateurs de téléphones portables et sans fil pour le gliome et le neurinome de l'acoustique et *insuffisantes*<sup>3</sup> pour conclure concernant les autres types de cancers. Les preuves relatives aux expositions professionnelles et environnementales mentionnées ci-dessus ont été également jugées insuffisantes. Le Groupe de Travail n'a pas quantifié le risque ; cependant, une étude rétrospective de l'utilisation du téléphone portable (jusqu'en 2004) a montré un risque de gliome accru de 40 % chez les plus gros utilisateurs (moyenne rapportée : 30 minutes par jour sur une période de 10 ans).

### Conclusions

Le Dr Jonathan Samet (Université de Californie du Sud, USA), Président du Groupe de Travail, a indiqué que « les preuves, qui ne cessent de s'accumuler, sont suffisantes pour conclure à la **classification en 2B**. Cette classification signifie qu'il pourrait y avoir un risque, et qu'il faut donc surveiller de près le lien possible entre les téléphones portables et le risque de cancers ».

---

<sup>2</sup> "*Preuves limitées d'un effet cancérigène*": une association positive a été établie entre l'exposition à l'agent considéré et le déclenchement du cancer, pour laquelle le Groupe de Travail estime qu'une interprétation causale de cette association est crédible, mais il n'a pas été possible d'exclure avec suffisamment de certitude que le hasard, des biais ou des facteurs de confusion aient pu jouer un rôle.

<sup>3</sup> "*Preuves insuffisantes d'un effet cancérigène*": les études disponibles ne sont pas d'une qualité, d'une homogénéité et d'une puissance statistique suffisante pour permettre de conclure à l'existence ou non d'une relation de cause à effet entre l'exposition et le cancer, ou bien aucune donnée sur le cancer chez les humains n'est disponible.

## LE CIRC CLASSE LES CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES DE RADIOFREQUENCES COMME CANCÉROGÈNES POSSIBLES POUR LES HUMAINS

« Compte tenu des conséquences possibles de cette classification en termes de santé publique, il est crucial que des recherches supplémentaires soient menées sur l'utilisation intensive à long terme du téléphone portable, a déclaré le directeur du CIRC Christopher Wild. En attendant qu'une telle information soit disponible, il est important de prendre des mesures pratiques afin de réduire l'exposition, comme l'utilisation de kits mains-libres ou de textos. »

Le Groupe de Travail a pris en compte des centaines d'articles scientifiques<sup>4</sup>, dont la liste complète sera publiée dans la Monographie. Il faut noter que plusieurs articles scientifiques récents issus de **l'étude Interphone** et non encore publiés, mais acceptés pour publication, ont été mis à la disposition du Groupe de Travail peu avant la réunion, et inclus dans l'évaluation.

Un rapport concis résumant les principales conclusions du Groupe de Travail du CIRC et les évaluations du risque cancérogène des champs électromagnétiques de radiofréquences (y compris l'utilisation des téléphones portables) sera publié dans **The Lancet Oncology** dans son numéro du 1<sup>er</sup> juillet, et mis en ligne dans quelques jours.

- 
- <sup>4</sup> a. "Le risque de neurinome acoustique lié à l'usage du téléphone mobile : résultats de l'étude cas-témoin internationale Interphone" (Le Groupe d'Etude Interphone, in *Cancer Epidemiology*, sous presse)
- b. "Estimation de l'énergie RF absorbée dans le cerveau exposé au téléphone mobile, étude Interphone" (Cardis et coll., *Occupational and Environmental Medicine*, sous presse)
- c. "Risque de tumeurs cérébrales en relation avec les doses RF estimées en cas d'exposition au téléphone mobile – résultats de cinq pays participants à Interphone" (Cardis et coll. *Occupational and Environmental Medicine*, sous presse)
- d. "Localisation des gliomes et usage du téléphone mobile : analyse de cas (American Journal of Epidemiology, 24 mai 2011. [Mise en ligne avant parution].

LE CIRC CLASSE LES CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES DE RADIOFREQUENCES COMME  
CANCÉROGÈNES POSSIBLES POUR LES HUMAINS

Pour plus d'information, veuillez contacter

Dr Kurt Straif, Département des Monographies du CIRC,  
au +33 (0)4 72 73 85 11, ou [straif@iarc.fr](mailto:straif@iarc.fr) ;

Dr Robert Baan, Département des Monographies du CIRC,  
au +33 (0)4 72 73 86 59, ou [baan@iarc.fr](mailto:baan@iarc.fr) ; ou

Nicolas Gaudin, Groupe de Communication du CIRC,  
à [com@iarc.fr](mailto:com@iarc.fr) (+33 (0)4 72 73 84 78)

Lien vers le fichier audio mis en ligne après la conférence :

[http://terrance.who.int/mediacentre/audio/press\\_briefings/](http://terrance.who.int/mediacentre/audio/press_briefings/)

### À propos du CIRC

Le Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC-IARC) dépend de l'Organisation Mondiale de la Santé. Sa mission consiste à coordonner et à mener des recherches sur les causes du cancer chez les humains et sur les mécanismes de la cancérogénèse, ainsi qu'à élaborer des stratégies scientifiques de lutte contre le cancer. Le Centre participe à des recherches épidémiologiques et expérimentales et assure la diffusion de l'information scientifique au moyen de publications, de conférences, de cours et de bourses d'études.

Si vous souhaitez que votre nom soit retiré de notre liste de e-mailing des communiqués de presse, veuillez écrire à [com@iarc.fr](mailto:com@iarc.fr).

Nicolas Gaudin, PhD.

Directeur, Communication du CIRC

Centre International de recherche contre le cancer

Organisation Mondiale de la Santé

150, cours Albert-Thomas

69008 Lyon

France

Email [com@iarc.fr](mailto:com@iarc.fr)

<http://www.iarc.fr/>

## LE CIRC CLASSE LES CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES DE RADIOFREQUENCES COMME CANCÉROGÈNES POSSIBLES POUR LES HUMAINS

### LES MONOGRAPHIES DU CIRC

Les Monographies du CIRC identifient les facteurs environnementaux susceptibles d'accroître le risque de cancer chez les humains. Ils incluent les produits chimiques, les mélanges complexes, les expositions professionnelles, les agents physiques et biologiques, et les facteurs comportementaux. Les organismes nationaux de santé publique utilisent ensuite ces informations comme support scientifique de leurs actions visant à prévenir l'exposition à ces cancérogènes potentiels. Des groupes de travail interdisciplinaires composés d'experts scientifiques internationaux examinent les études publiées et évaluent les preuves d'augmentation du risque de cancer causé par un agent. Les principes, procédures et critères scientifiques qui guident l'évaluation sont décrits dans le Préambule aux Monographies du CIRC.

Depuis 1971, plus de 900 agents ont été évalués, parmi lesquels 400 ont été classés comme étant **cancérogènes** ou **potentiellement cancérogènes** pour les humains.

### Définitions

#### Groupe 1 : L'agent est *cancérogène pour les humains*.

Cette catégorie est utilisée lorsque sont disponibles des *preuves suffisantes de l'effet cancérogène* pour les humains. Exceptionnellement, un agent peut être placé dans cette catégorie lorsque les preuves de cancérogénicité pour les humains ne sont pas suffisantes, mais qu'il existe des *preuves suffisantes de son effet cancérogène* pour l'animal de laboratoire, ainsi que de fortes preuves, chez les humains exposés, que l'agent exerce une action cancérogène par un mécanisme connu de cancérogénicité.

#### Groupe 2.

Cette catégorie comprend les agents pour lesquels, au maximum, on a obtenu des preuves de cancérogénicité pour les humains presque *suffisantes* et, au minimum, aucune donnée n'est disponible concernant les humains mais on dispose de preuves de cancérogénicité